

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 24 AOÛT 2011 – 20H30**

Le 24 août 2011, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'ORBEC, légalement convoqué le 11 août 2011, s'est réuni en séance ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Etienne COOL, Maire d'ORBEC.

- Approbation compte rendu
- Remerciements
- Approbation du règlement de co-propriété - 6, rue Grande
- Demande de subvention
- Communautés De Communes
- Vente terrain rue Jobey
- Tarifs fête des associations
- Régies de recettes
- Questions diverses

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** E. COOL ; J-C. DUVAL ; A. GROULT ; E. MACREZ; Adjoints ; J-L. POUILLE, M. COGE, Y. SOUCIET , Y. MOREL, C. FOUILLEUL, P. DELARUE, G. LAUTOMNE, D. MULET

**ABSENTS EXCUSES :**

S. FOSSET donne pouvoir à Y. SOUCIET  
J-F. CROUINAUX donne pouvoir à E. MACREZ

**ABSENTS**

G. HULIN  
F. RAMOS  
Y. BOYE  
P. AUBRY  
F. VERGER  
C. BEJEAN  
T. LEMETTAIS  
C. LIBERGE

Secrétaire de séance : J-L. POUILLE

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu de la précédente réunion et questionne sur d'éventuelles observations.

Monsieur Souciet demande des informations complémentaires concernant le prix de vente du terrain rue Jobey, et souhaiterait que l'on précise que la conjoncture économique de l'offre et de la demande n'a pas permis de vendre le terrain au prix fixé dans le budget 2011.

Monsieur Souciet remarque que lors du précédent conseil, le bureau du Secrétaire Général a été mis en vente pour un montant de 50€, mais qu'aucun nom d'acquéreur n'apparaît. Monsieur le Maire tient à préciser que toutes les délibérations sont votées de façon anonyme

Monsieur Souciet demande un exemplaire du rapport réalisé par Monsieur Dominique du Merle, relatant les travaux concernant l'Église Notre-Dame, transmis aux 3 architectes.

**Après ces observations, le compte rendu est voté à l'unanimité.**

## **REMERCIEMENTS -**

### **ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG**

Lors de la collecte « ORBEC – LA VESPIÈRE » organisée le 12 juillet 2011, 23 candidats ont été accueillis.

EFS remercie la Commune d'ORBEC pour son aide qui permet de répondre aux besoins des malades.

### **LE 6<sup>ème</sup> TOUR DE NORMANDIE**

L'équipe du Tour de Normandie remercie la Commune d'Orbec pour son intervention et son accueil lors de la réception du 6<sup>ème</sup> Tour de Normandie

### **NAISSANCE DE CHARLES**

Monsieur et Madame DESANDRE Luc remercient la Municipalité pour le cadeau offert à l'occasion de la naissance de Charles.

## **11/45 APPROBATION DU RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ- 6, RUE GRANDE**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir un règlement de copropriété, afin de pouvoir proposer à la vente les studios situés au 6, rue Grande (au-dessus de l'OTSI).

Aussi il propose aux Membres du Conseil Municipal d'approuver le règlement de copropriété établi par Monsieur MERMIN et Maître JONVAL.

Monsieur SOUCIET, Conseiller Municipal, estime qu'il ne peut pas prendre part à la délibération du fait qu'il n'a pas eu connaissance exacte du règlement de copropriété.

Après un long débat tentant d'expliquer les clauses du règlement, Monsieur le Maire décide de reporter ce point de l'ordre du jour au prochain conseil municipal. Monsieur le Maire précise que le règlement de copropriété sera envoyé par mail ou par courrier à tous les conseillers.

## **11/46 DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de la commission d'appel d'offre en date du 22 juillet 2011 les entreprises COLAS et ETDE ont été retenues en vue de réaliser les travaux de voirie, réseaux et assainissements rue Croix aux Lyonnais.

Ces travaux de création de voirie permettant l'accès à la zone famille de la future gendarmerie commenceront le 19 septembre prochain.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les travaux liés à la construction de la gendarmerie ont été inscrits en dépenses d'investissement du budget primitif 2011 et propose de solliciter les subventions suivantes :

- «Équipement des bourgs centres » auprès du Conseil Général du Calvados
- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux auprès de la Sous-préfecture

## **VOTE POUR A L'UNANIMITÉ**

## **11/47 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

L'article 63 de la loi du 16 décembre 2010, réformant les collectivités, dispose que le Pouvoir de police soit transféré du Maire au Président des Communautés de Communes pour les compétences suivantes : assainissement, élimination des déchets et accueil des gens du voyage.

Ce transfert de compétences de Pouvoir de Police est automatique, à moins que le Conseil Municipal s'y oppose.

Ainsi, Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de transférer à Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de l'Orbiquet ces trois compétences avec quelques précisions dans le libellé des compétences transférées :

- Assainissement **individuel**, le collectif étant de la compétence du SIAEPA
- **Collecte** des déchets, car l'élimination des déchets concerne le SICDOM
- Accueil des gens du voyage.

## VOTE POUR A L'UNANIMITÉ

### 11/48 VENTE TERRAIN RUE JOBEY

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les parcelles AB 357 et AB 358 ont été acquises par la commune « construites ». La commune les vendant en terrain à bâtir, la TVA s'applique sur la totalité du prix de vente et non « sur la marge ». Il convient de modifier la délibération en date du 18 juillet 2011, alors, Monsieur le Maire propose de fixer le prix de vente de ces parcelles à 37 000€ HORS TAXES , soit 44 252€ TTC, étant précisé que l'acquéreur ayant une activité assujettie à la TVA, il fera son affaire du paiement de la dite TVA.

VOTE : POUR= 10

CONTRE= 0

ABSTENTIONS : 2

### 11/49 TARIFS FÊTE DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'enregistrer en régie Municipale OMAC, l'ensemble des tickets numérotés qui seront vendus à l'occasion de la Fête des Associations.

200 Tickets	Bière (50cl)	3.00€	= 600€
200	« Bière (25cl)	1.50€	= 300€
250	« Repas Adulte	6.00€	= 1500€
50	« Repas-enfant	4.00€	= 200€
200	« Dessert	1.00€	= 200€
100	« Boisson	1.00€	= 100€

**ENCAISSE : 2 900€**

**VOTE : Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'émission des tickets listés ci-dessus qui seront déposés en Perception pour enregistrement avant mise en vente.**

### 11/50 RÉGIES DE RECETTES

#### MODIFICATION RÉGIE DE RECETTES OMAC

#### **Montant maximal de l'encaisse**

Autorisation de porter l'encaisse à 2 900€ sur une durée exceptionnelle (2 août au 10 septembre 2011) pour permettre les encaissements et les versements liés à cette manifestation.

Monsieur le Maire tient à préciser que lors de cette manifestation, seuls deux points de vente «repas» seront installés et que l'encaissement et la délivrance des tickets enregistrés en régie seront effectués par le Régisseur Titulaire et le Suppléant de la Régie OMAC qui ont été nommés par arrêté du maire en date du 10 janvier 2011.

**VOTE : Le Conseil Municipal vote à l'unanimité**

### **MODIFICATION RÉGIE POLICE**

Afin de pouvoir encaisser le produit des amendes forfaitaires, une régie a été créée en date du 27 janvier 2003.

L'agent de Police Municipale et l'Agent de Sécurité de la Voirie Publique ont été nommés Régisseur Titulaire et Suppléant par arrêté préfectoral du 29 mars 2010.

Suite au non renouvellement du détachement de l'agent de Police Municipale, il convient de nommer l'ASVP Régisseur Titulaire de la Régie de Police Municipale.

**VOTE : Favorable à l'unanimité**

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Duval informe que Primagaz effectue à nouveau quelques travaux, avenue du bois ce qui peut occasionner un peu de gêne pour les habitants.

Monsieur Groult informe le Conseil Municipal qu'une remise de médailles en l'honneur des sportifs aura lieu après la parade des associations lors du forum qui se déroule le Samedi 3 septembre 2011.

Madame Coge fait part au Conseil Municipal de la difficulté de sortir en voiture de l'immeuble situé rue des Augustines et propose qu'un miroir soit installé afin de faciliter et de sécuriser la circulation dans cette rue.

Monsieur Souciet informe le Conseil Municipal d'un appel téléphonique reçu de l'OGEC demandant des informations concernant la subvention qu'il leur a été attribuée. Monsieur le Maire précise qu'une partie de la subvention a été mandatée en Perception.

Monsieur Souciet souhaite que la Société qui a expertisé le terrain rue Croix aux Lyonnais vienne en Mairie expliquer aux Conseillers Municipaux la nature et la valeur des sols.

**FIN DE SEANCE 22 h30**